

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU**

LUNDI 2 AVRIL 2012

Ordre du jour

12-20.	Culture - Finances - Partenariat culturel - Convention avec Jazz O'camelias.....	2
12-21.	Culture - Finances - Partenariat global avec l'association Petra Neué	2
12-22.	Enfance - Finances - Convention de réservation d'une place en mini-crèche Babigou breizh.	5
12-23.	Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2011 Commune	6
12-24.	Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2011 Assainissement.....	7
12-25.	Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2011 Economique.....	7
12-26.	Finances – Vote des taux d'imposition 2012.....	8
12-27.	Finances – Budget primitif 2012 de la commune	9
12-28.	Finances – Budget primitif 2012 Assainissement	13
12-29.	Finances – Budget primitif 2012 Economique.....	14
12-30.	Finances – Allocations scolaires et diverses subventions 2012.....	15
12-31.	Institutions – Finances – Indemnité de gardiennage des églises communales	17
12-32.	Urbanisme - Convention de diffusion des données avec le Syndicat mixte du Loch et du Sal 17	
12-33.	Urbanisme - Environnement - Révision du plan local d'urbanisme - Débat sur le projet d'aménagement et de développement durable.....	18

Informations générales

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le mardi 27 mars s'est réuni le lundi 2 avril 2012 en session ordinaire en mairie.

Présents (20) : Nelly FRUCHARD (Présidente de la séance), Jean Yves LE MOIGNO, Christian GASNIER, Yolande GAUDAIRE, Danielle NICOLAS, Philippe LE RAY, Raymonde BUTTERWORTH, Flora RIMBERT, Yves LEROY, Bernard DANET, Sylvaine LE JEUNE, Paul MAHEU, Gilles LE CALONNEC, Pascal FONT, Didier NICOLAS, Vincent GEMIN, Monique TREMOUREUX, Cyril JAN, Françoise JAFFREDO, Arnaud LE BOULAIRE

Absents ayant donné pouvoir (6) : Claudine BOSSARD, Michèle AUFFRET, Patricia LE TALOUR, Fabienne BONNION, Dominique ABEL, Jean Claude GUILLEMOT respectivement à Flora RIMBERT, Didier NICOLAS, Raymonde BUTTERWORTH, Yolande GAUDAIRE, Arnaud LE BOULAIRE, Françoise JAFFREDO,

Absents (1) : Pascal VALCK

Secrétaire de séance : Danielle NICOLAS

Approbation du procès-verbal de la séance précédente : Unanimité. Cyril JAN précise toutefois que l'abstention de son groupe était liée au manque d'information sur les accords en cours et non sur l'affaire Boleis. Le maire et Christian GASNIER lui précisent qu'il existe des accords entre les propriétaires du secteur de Kerluherne en vue de la création d'une l'Aful (Association foncière urbaine libre) mais qu'il n'existe pas encore d'accords entre l'Aful et la commune. Ce dossier est certes en bonne voie mais il n'est pas encore conclu.

Délibération du 2 avril 2012

12-20. Culture - Finances - Partenariat culturel - Convention avec Jazz O'camelias

Raymonde BUTTERWORTH lit et développe le rapport suivant :

Le jazz est souvent perçu comme un genre musical élitiste alors qu'il s'agit avant tout d'un mode de perception et de jeu musical fondé sur l'improvisation, la liberté et le "swing", souvent de caractère gai et entraînant.

Afin de promouvoir cette vision d'une musique riche et accessible à tous, une association s'est créée à Plescop, dénommée "Jazz O'Camélias", avec laquelle la commune a noué un partenariat fructueux en vue d'assurer la programmation et l'organisation du concert de Jazz de rentrée.

Il est proposé aujourd'hui de poursuivre ce partenariat, compte tenu du succès non démenti dont bénéficie cette manifestation, dans les conditions définies l'an passé qui restent inchangées.

Principales remarques :

Le maire précise que la nouvelle programmation devrait être d'une grande qualité ; elle se félicite également de ce partenariat avec une association animée par des personnes convaincues, avec des vraies valeurs, qui accomplissent un très bon travail.

Après en avoir délibéré, sur proposition des commissions "Culture et animation" et "Finances" des 13 et 26 mars 2012, le conseil municipal est invité à :

- **approuver la convention de partenariat dans les conditions précitées ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 2 avril 2012

12-21. Culture - Finances - Partenariat global avec l'association Petra Neué

Raymonde BUTTERWORTH lit et développe le rapport suivant :

I. HISTORIQUE

Le 6 juin 2006, l'assemblée avait approuvé une convention de partenariat ayant pour ambition de :

- rappeler notre attachement commun à la culture bretonne, ainsi que notre souhait de la développer de manière concertée en mutualisant nos énergies ;
- préciser les deux grands objectifs du partenariat qui étaient déclinés en programme d'actions :
 - promouvoir la culture bretonne
 - promouvoir l'image de Plescop comme une commune dynamique et ouverte

- exposer la contribution partenariale de l'association (animations culturelles, développement culturel et pédagogique, image de la commune) ;
- définir l'ensemble des aides en nature ou en espèce apportées par la commune pour soutenir les actions partenariales (programmes financiers, moyens humains, moyens matériels) ;
- arrêter les modalités d'évaluation du partenariat ;
- fixer la durée du partenariat, soit 1 an renouvelable par tacite reconduction, à l'exception des participations révisables tous les ans.

II. EVALUATION

Comme convenu, cette convention a fait l'objet d'une évaluation par un groupe composé de 3 représentants de la municipalité (le maire et les adjoints chargés de la culture et des finances) et 3 représentants de l'association.

Ce groupe s'est réuni et ses conclusions ont été portées à la connaissance des différentes commissions en charge de la culture et des finances :

Les objectifs du partenariat	Evaluation
<p>I- Promouvoir la culture bretonne</p> <p><u>Animations culturelles</u></p> <p>1. Le Roué Waroch</p> <p>Il s'agit d'une rencontre annuelle qui intervient traditionnellement dans le courant du mois de février et qui accueille plus de 7000 personnes sur la fin de semaine. L'association en assure l'organisation complète, avec le soutien financier et logistique de la commune.</p> <p>L'association s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la pérennité de ce spectacle qu'elle a bienheureusement initié ; - Promouvoir les divers pans de la culture bretonne (dansée, chantées, etc.) ; - Ouvrir ses portes à un large public, à des prix raisonnables. <p>2. Fête de la musique</p> <p>Organisée aux alentours du 21 juin, cette manifestation permet l'expression de toutes les mouvances artistiques, bretonne notamment. Elle suscite une large adhésion du public qui peut se retrouver ainsi sur un temps de convivialité. L'association et la commune démontrent ainsi que Plescop ne peut être réduite à une commune-dortoir.</p> <p>L'association s'engage à pérenniser l'animation de cette fête de la musique et de la diversité culturelle.</p> <p>3. Gouel breizh (ancienne Fest Yves)</p> <p>Il s'agit d'une fête qui a pour but de regrouper tous les bretons du monde autour d'une date, le 19 mai (jour de la St Yves), et qui vise également à favoriser la diffusion d'une culture populaire, axée sur la rencontre, l'échange et la solidarité.</p> <p>L'association s'engage à pérenniser cette action, qu'elle a initiée à Plescop, et qui prend notamment la forme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une marche chantée et contée, sur un circuit favorisant la découverte du patrimoine culturel, bâti et paysager de la commune ; - d'un fest noz, le soir même <p><u>Développement culturel et pédagogique</u></p> <p>Conforter le présent et se projeter dans l'avenir :</p> <p>Cet objectif ambitieux peut être réalisé à notre modeste échelle en éveillant les adultes à la langue bretonne, pour le présent, et en intervenant auprès des enfants pour les éveiller à la culture bretonne qu'elle soit musicale, chantée ou dansée.</p> <p>1. Les cours de langue bretonne pour les adultes</p> <p>La langue constitue un élément fort d'une culture. Sa richesse témoigne</p>	<p>1. Encore une fois, le bilan est très positif, par ses réels échanges autour de la culture bretonne et sa surface médiatique : toujours près de 8000 personnes sont passées à Plescop, avec une plus forte affluence le samedi. Plusieurs articles de presse se sont fait l'écho de l'image positive et ouverte sur le monde de notre commune. Tous les médias sont intervenus. Les tarifs pratiqués par l'association restent toujours modestes au regard de la qualité de la programmation.</p> <p>2. Bilan également toujours positif. L'ouverture aux différents genres musicaux et le partenariat avec Plescophonie est toujours appréciée.</p> <p>3. Toujours un bon résultat pour cette fête que le Conseil régional nous incite à développer encore (sous la dénomination nouvelle de Gouel Breizh).</p> <p>Là encore très bon bilan compte tenu des actions nombreuses et pertinentes engagées dans tous les domaines.</p> <p>1. Maintien des trois niveaux en cours du soir de breton, avec une constance dans la participation.</p>

<p>de son histoire, sa structure révèle sa philosophie.</p> <p>L'association s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assurer des cours de langue bretonne pour des groupes d'adultes ; - ouvrir ses portes à un large public, à des prix raisonnables. <p>2. L'éveil à la culture bretonne des enfants</p> <p>La culture ne peut se résumer à la pratique d'une langue, aussi satisfaisante soit-elle lorsqu'elle intervient en cadre scolaire dès le plus jeune âge.</p> <p>L'association s'engage donc à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mener dans les écoles des actions destinées à éveiller les enfants à la culture bretonne quelle soit musicale, chantée ou dansée ; - pratiquer à cette occasion des prix raisonnables au regard du coût d'une telle intervention. <p>Préserver la mémoire pour les générations futures</p> <p>3. La recherche toponymique</p> <p>Comme la généalogie, la toponymie rencontre un intérêt croissant. Quelle que soit la motivation de cette démarche – connaître le pays où l'on est né ou découvrir l'histoire du pays qui nous accueille –, la recherche toponymique du profane se heurte très rapidement à des questions de méthode et de connaissances de la langue.</p> <p>L'association s'engage à développer progressivement des outils, seule ou en partenariat, permettant de (re)découvrir notre toponymie et les éléments d'histoire qui s'y rattachent.</p> <p>4. Le recueil de la mémoire</p> <p>Les générations passent et emportent avec elles des souvenirs, qui sont aussi les nôtres, faute pour elles de les avoir transmis, faute pour nous de ne pas les avoir recueillis.</p> <p>L'association s'engage à mettre en place progressivement des moyens de recueil de la mémoire des anciens, soit en breton, soit en français.</p>	<p>2. L'intervention dans les écoles poursuit son fort développement puisque Petra Neue, agréé Jeunesse et sports, est bien reconnue désormais pour ses compétences en milieu scolaire.</p> <p>3. A partir de l'important travail réalisé dans ce domaine, l'association travaille actuellement dans les écoles sur cette matière.</p> <p>4. L'association poursuit sa collecte de mémoires avec des "piliers" de la commune. Cette collecte alimente fortement le centre de collectage Dastum situé sur Plescop et a donné lieu à la parution d'une plaquette très appréciée : la fête à Plescop/Festoù e Pleskob. Elle est toujours disponible.</p>
<p>II- Promouvoir l'image de Plescop comme une commune dynamique et ouverte</p> <p>L'association et la commune souhaitent de concert promouvoir l'image de PLESCOP comme une commune à la vie associative riche, diversifiée, dynamique et ouverte à la culture, bretonne notamment.</p> <p>A l'occasion de l'évènement phare du Roué Waroch, l'association s'engage à promouvoir l'image de la commune en diffusant en particulier son logo sur les divers supports qu'elle utilise. Ses différents supports médiatiques sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la presse, avec le partenariat privilégié dont elle jouit avec le quotidien Ouest-France ; - la radio, avec le réseau France bleue, Radio Bro Gwened, Radio Morbihan Sud, Plum FM , etc. - la télévision : avec France 3 et TV Breiz ; <p>Par ailleurs, certains prix remis lors du Roué Waroch porteront l'appellation «partenariat de la commune de Plescop».</p> <p>Enfin, cette dynamique et ce réseau seront activés autant que possible lors des autres manifestations et actions culturelles.</p>	<p>Incontestablement, l'image de Plescop perce par son dynamisme et son sérieux compte tenu de la place qui est faite dans la ligne éditoriale de différents magazines ou quotidiens.</p> <p>Emissions de France Bleue en direct lors du Roué WAROCH (une demi journée)</p> <p>Couvertures médiatiques régionales</p>

III. CONCLUSIONS

Compte tenu du caractère très positif du partenariat pour la commune, l'association et la promotion de la culture bretonne d'une manière générale, il est proposé de reconduire le partenariat.

Principales remarques :

Raymonde BUTTERWORTH relève l'effort important accompli par l'association pour assurer une réelle mixité sociale par un tarif attractif.

Par la suite, le maire souligne le dynamisme et le sérieux de l'association qui a par ailleurs connu un nouveau grand succès en 2012. Elle précise par la suite à Christian GASNIER que « gouel » signifie « fête » et que, à la demande d'associations laïques, la « St Yves » a été rebaptisée « Gouel Breizh » par la Région Bretagne.

Après en avoir délibéré, sur proposition des commissions "Culture et animation" et "Finances" des 13 et 26 mars 2012, le conseil municipal est invité à :

- **approuver le renouvellement de la convention de partenariat dans les conditions définies l'an passé qui restent inchangées à l'exception du montant des subventions examiné lors du vote afférent ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 2 avril 2012

12-22. Enfance - Finances - Convention de réservation d'une place en mini-crèche Babigou breizh

Le maire lit et développe le rapport suivant :

Voilà presque un an, l'association Babigoubreizh nous a proposé de passer une convention de réservation d'une place de crèche sur 5 jours par semaine. Au terme d'une longue réflexion approfondie sur la réalité de notre besoin, il est proposé de s'engager dans ce partenariat pour une durée d'un an renouvelable.

1. Une réponse à un besoin social

Lors de la reconduction du contrat de partenariat avec la Caisse d'allocations familiales du Mor-Bihan (Caf 56), le 7 novembre 2011, la commune avait évoqué la possibilité de porter le nombre de jours hebdomadaire d'ouverture de 4 jours à 5 jours, si ce besoin était avéré.

Dans le même temps, nous rappelions aussi que le passage de 12 à 16 places sur quatre jours en 2007 avait nécessité d'étoffer l'équipe éducative et que cette évolution avait généré des difficultés liées à des approches éducatives différentes dans le personnel, certains étant issus d'un parcours plus hospitalier qu'éducatif.

Dans l'intérêt même des enfants, nous nous montrions prudents sur les risques organisationnels de ces évolutions, en particulier dans un contexte où apparaissent de nombreuses crèches d'entreprises et de mini-crèches.

Cela étant dit, nous avons également rappelé que nous étions là pour répondre aux éventuels besoins aux besoins des parents et des enfants.

Or, il apparaît que ce besoin peut être en partie couvert en conventionnant la réservation d'une place avec l'association Babigoubreizh, qui propose des places à temps plein sur 5 jours dans le secteur de Carrefour à Vannes.

Le coût de la place serait en partie pris en charge dans le cadre du contrat enfance-jeunesse, puisqu'il rentre dans le cadre des objectifs annoncés ; il aboutirait ainsi à un coût inférieur au nôtre de l'ordre de 3945 euros environ à l'année, soit un coût de 30,02 € par jour ouvert et par enfant contre 35,43 €/j/e pour notre multiaccueil.

2. Une réponse à un besoin sociétal

Le projet de Babigoubreizh s'inscrit dans le cadre d'une convention de partenariat passée avec la Caf 56, qui permet de créer une mini-crèche selon des principes immersifs, tout en respectant la Charte d'universalisme de la Caisse Nationale des Affaires Familiales (Cnaf). Concrètement, cela signifie que les professionnels de la mini-crèche s'expriment en breton, ce qui offre un choix socio-culturel sur le territoire, mais que les parents qui souhaitent une expression en français peuvent la demander.

Ce projet favorise le développement du bilinguisme précoce et de ses bienfaits ; il permet ainsi d'enraciner les jeunes enfants dans la culture de leur territoire, ce qui favorise également l'intégration de petits enfants étrangers (turques, ukrainiens, etc.), tout en les ouvrant sur d'autres mondes ; il leur donne en quelque sorte des racines et des ailes.

Ce projet répond donc à un véritable besoin social, en termes de demande de places, mais également sociétal, par les principes d'intégration et d'ouverture qu'il propose.

Annexe : tableau d'analyse des coûts

Principales remarques :

Yolande GAUDAIRE attire l'attention sur l'émergence des crèches privées et sur la nécessité de se montrer prudent sur l'ouverture à cinq jours.

Le maire souligne le caractère familial et convivial de mini-crèches à 10 enfants.

Yolande GAUDAIRE ajoute que cette mini-crèche immersive correspond également à une demande de Plescopais.

Cyril JAN considère que ce projet constitue une bonne chose mais il se demande quel est l'intérêt de proposer le français dans de telles conditions. Le maire lui répond que la Caf l'impose au nom du principe d'universalisme mais que, en pratique, la demande n'est pas formulée par les parents.

Après en avoir délibéré, sur proposition des commissions "Enfance, jeunesse et éducation" et "Finances" des 14 mars et 26 mars 2012, le conseil municipal est invité à :

- **approuver la réservation d'une place avec l'association Babigou Breizh dans les conditions précitées ;**
- **approuver la conclusion d'un avenant au contrat enfance-jeunesse avec la Caf du Mor-Bihan en conséquence ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 2 avril 2012

12-23. Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2011 Commune

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Comme chaque année, il y a lieu d'affecter le résultat constitué par le cumul du résultat comptable de l'exercice, d'une part, et du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice, d'autre part.

I. Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement

a	Résultat budgétaire de l'exercice	923 244,16
b	Résultat reporté syndicat électrification (clôture)	6 911,66
c = a+b	Capacité d'autofinancement	930 155,82

II. Besoin de financement de la section d'investissement

d	Résultat budgétaire de l'exercice	-1 384 580,82
e	Résultat de l'exercice antérieur reporté	1 339 633,09
f = d+e	Résultat global à reporter	-44 947,73
g	Résultat des restes à réaliser (engagements)	-974 633,75
	dont dépenses	1 241 658,75
	dont recettes	267 025,00
h = f+g	Résultat global	-1 019 581,48
i = h si <0	Besoin de financement	1 019 581,48

III. Affectation du résultat

j	Au financement de l'investissement	930 155,82
k = c-j	En report à nouveau en fonctionnement	

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 26 mars 2012, le conseil municipal est invité à affecter le résultat du compte administratif 2011 dans les conditions précitées.

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 2 avril 2012

12-24. Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2011 Assainissement

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Comme chaque année, il y a lieu d'affecter le résultat constitué par le cumul du résultat comptable de l'exercice, d'une part, et du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice, d'autre part.

I. Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement

<i>a</i>	Résultat budgétaire de l'exercice	267 821,42
<i>b</i>	Résultat de l'exercice antérieur reporté	
<i>c = a+b</i>	Capacité d'autofinancement	267 821,42

II. Besoin de financement de la section d'investissement

<i>d</i>	Résultat budgétaire de l'exercice	217 689,58
<i>e</i>	Résultat de l'exercice antérieur reporté	95 351,22
<i>f = d+e</i>	Résultat global à reporter	313 040,80
<i>g</i>	Résultat des restes à réaliser (engagements)	-33 753,61
	<i>dont dépenses</i>	63 477,39
	<i>dont recettes</i>	29 723,78
<i>h = f+g</i>	Résultat global	279 287,19
<i>i = h si <0</i>	Besoin de financement	

III. Affectation du résultat

<i>j</i>	Au financement de l'investissement	267 821,42
<i>k = c-j</i>	En report à nouveau en fonctionnement	

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 26 mars 2012, le conseil municipal est invité à affecter le résultat du compte administratif 2011 dans les conditions précitées.

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 2 avril 2012

12-25. Finances – Affectation du résultat - Compte administratif 2011 Economique

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Comme chaque année, il y a lieu d'affecter le résultat constitué par le cumul du résultat comptable de l'exercice, d'une part, et du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice, d'autre part.

I. Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement

<i>a</i>	Résultat budgétaire de l'exercice	0,43
<i>b</i>	Résultat de l'exercice antérieur reporté	342 343,85
<i>c = a+b</i>	Capacité d'autofinancement	342 344,28

II. Besoin de financement de la section d'investissement

<i>d</i>	Résultat budgétaire de l'exercice	-108 593,46
<i>e</i>	Résultat de l'exercice antérieur reporté	-37 773,82
<i>f = d+e</i>	Résultat global à reporter	-146 367,28
<i>g</i>	Résultat des restes à réaliser (engagements)	
	<i>Néant car dépenses réalisées en fonctionnement</i>	
	<i>Néant car recettes réalisées en fonctionnement</i>	
<i>h = f+g</i>	Résultat global	-146 367,28
<i>i = h si <0</i>	Besoin de financement	146 367,28

III. Affectation du résultat

<i>j</i>	Au financement de l'investissement	146 367,28
<i>k = c-j</i>	En report à nouveau en fonctionnement	195 977,00

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 26 mars 2012, le conseil municipal est invité à affecter le résultat du compte administratif 2011 dans les conditions précitées.

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 2 avril 2012

12-26. Finances – Vote des taux d'imposition 2012

Nelly FRUCHARD lit et développe le rapport suivant :

En 2008, la municipalité avait pris l'engagement fort de réaliser un programme d'investissement ambitieux et d'avenir, sans toutefois augmenter les taux d'imposition.

Nous avons jusqu'ici tenu cet engagement, malgré une crise économique particulièrement grave et malgré des politiques publiques qui privent les collectivités locales de marges de manœuvre décisionnelles et financières.

Dans ce nouveau contexte, nous nous sommes bien entendu interrogés sur l'actualisation de notre engagement.

Compte tenu de nos bons résultats financiers, en grande partie liés à la gestion de notre développement (politiques foncières et financières, etc.), et compte tenu des perspectives qui semblent s'esquisser, il nous a semblé raisonnable de maintenir les taux en l'état. C'était au demeurant le sens des conclusions semble-t-il partagées par tous lors du dernier débat d'orientations budgétaires.

Aussi, fidèles à nos engagements de 2008, nous maintenons donc une nouvelle fois ce cap, en considérant que nous sommes en mesure de les assumer sans obérer l'avenir.

Principales remarques :

Jean Yves LE MOIGNO indique que certains conseils municipaux maintiennent leur taux mais que d'autres les augmentent également. Il note en tout cas que la commune a réalisé et va encore réaliser un volume d'investissement très important, sans emprunt jusqu'ici, et qu'elle a pu fonctionner sans hausse des taux. Il précise par la suite que la hausse forfaitaire des bases relève d'une décision de l'Etat et non des communes.

Christian GASNIER ajoute que le maintien des taux depuis 2007 ne constitue pas le fruit du hasard mais résulte d'une volonté municipale de développement qui a permis d'engager près de 18 M€ sur le mandat. Il indique également qu'il est important de maintenir une offre de service de qualité aux Plescopais.

Yves LE ROY confirme qu'il s'agit là du résultat d'une bonne gestion.

Arnaud LE BOULAIRE estime que l'on ne peut qu'être favorable au maintien des taux compte tenu des résultats positifs du budget.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 26 mars 2012, le conseil municipal est invité à :

- **voter et arrêter les taux d'imposition dans les conditions suivantes :**

TAXES	TAUX 2011	TAUX 2012
Taxe d'habitation	14.11 %	14.11 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	24.47 %	24.47 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	56.02 %	56.02 %

- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier.**

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 2 avril 2012

12-27. Finances – Budget primitif 2012 de la commune

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

I. PRESENTATION DU BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif, acte de prévision et d'autorisation voté par chapitre (à l'exception de l'article 657), s'équilibre ainsi qu'il suit pour l'année 2012 :

I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2012
011	Achats et variations de stocks	837 769,00
60	Achats et variations de stocks	366 702,00
61	Prestations de services	304 595,00
62	Services extérieurs	151 672,00
63	Impôts et taxes	14 800,00
012	Charges de personnel	2 237 080,00
65	Autres Charges de gestion courante	421 413,70
657	Subventions	308 939,70
66	Charges financières	43 273,00
67	Charges exceptionnelles	9 500,00
042	Ecritures d'ordre entre sections	172 000,00
014	Atténuation de charges	15 700,00
022	Dépenses imprévues	15 000,00
023	Virement en section d'investissement	711 462,30
Total dépenses		4 463 198,00

II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2012
013	Atténuation de charges	45 700,00
70	Produits des services	466 155,00
73	Impôts et taxes	2 606 200,00
74	Dotations	1 282 378,00
75	Autres produits de gestion courante	21 880,00
042	Ecritures d'ordre entre sections	40 885,00
Total recettes		4 463 198,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR PROGRAMME (PRESENTATION)

III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2012
48	Informatique mairie	53 000,00
49	Cimetière	19 783,00
50	Sécurité des bâtiments	5 905,00
51	Acquisition de terrains	427 584,00
52	VRD	321 511,81
54	Restructuration du bourg	1 119 455,55
55	Atelier des services techniques	47 460,00
57	Mairie	168 369,73
61	Ecole RG Cadou	15 456,07
64	Ecole F Dolto	12 347,91
65	Bureau service technique du bourg	9 441,43
69	Stade municipal et som n°1 Salle verte	5 050,00
76	Eglise et chapelles	580 000,00
78	Complexe polyvalent R Le Studer	4 375,00
80	Restaurant scolaire	130 302,26
82	Espaces verts	5 610,00
86	Equipements périscolaires	14 158,00
88	Salles polyvalentes 1 et 2	2 400,00
103	Salle omnisports	8 323,78
120	Bibliothèque médiathèque	28 316,90
122	Salle de sports Didier Couteller et abords	1 953 420,00
123	ZAC du Park Nevez	155 000,00
ONA	Opérations non affectées	217 352,73

Total dépenses	5 304 623,17
----------------	--------------

IV. RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2012
51	Acquisition de terrains	157 000,00
54	Restructuration du bourg	106 131,00
76	Eglise et chapelles	92 400,00
120	Bibliothèque Médiathèque	1 525,00
122	Salle de sports Didier Couteller et abords	880 000,00
ONA	Opérations non affectées	4 067 567,17
Total recettes		5 304 623,17

II. QUELQUES DONNEES COMPLEMENTAIRES

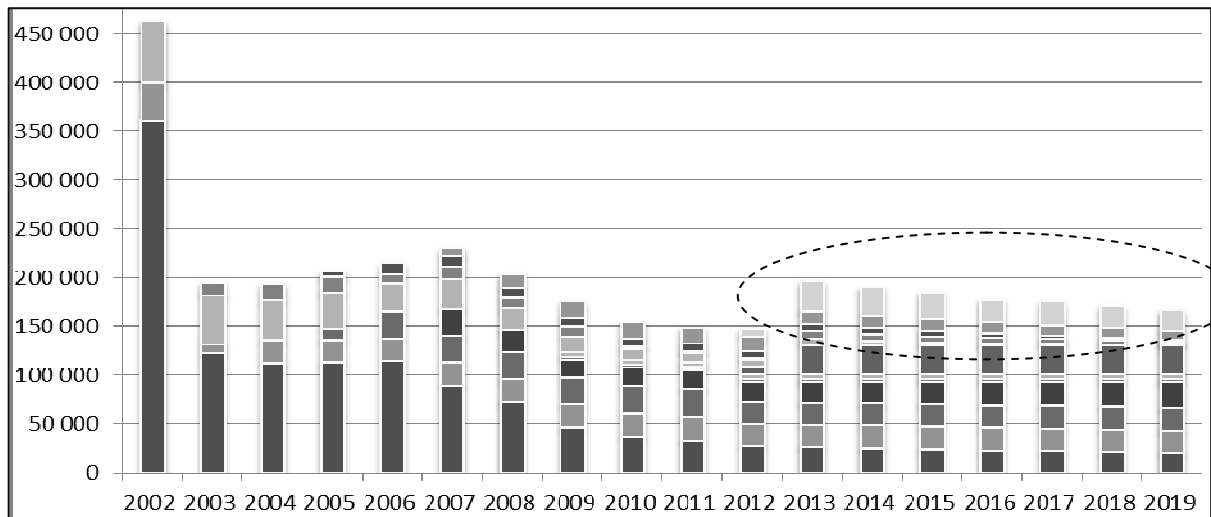
A. Ratios d'équilibre

	CA 08	CA 09	CA 10	BP 11	CA 11	BP 12
Nombre d'habitants	4792	4770	4775	4793	4793	4808
Dépenses réelles de fonctionnement en euros par habitant	575,45	616,93	651,75	701,74	689,50	740,23
Produits des impositions directes en euros par habitant	338,45	368,21	407,17	435,05	443,74	469,43
Recettes réelles de fonctionnement en euros par habitant	809	825,13	852,3	862,33	919,51	919,79
Dépenses d'équipement brut en euros par habitant	424,27	283,39	635,02	1057,61	669,13	1055,31
Encours de dette en euros par habitant	277,35	309,41	252,21	251,26	251,27	250,48
DGF en euros par habitant	257,78	216,19	207,64	205,09	209,23	206,27
Dépenses de personnel /dépenses réelles de fonctionnement	60,07	61,07	63,06	61,46	63,29	62,86
Dépenses de fonctionnement + rbt de dettes /recettes réelles de fonctionnement	75,41	78,37	79,79	84,70	77,97	83,54
Dépenses d'équipement brut /recettes réelles de fonctionnement	52,44	34,35	74,51	122,64	72,77	114,73
Encours de dette /recettes réelles de fonctionnement	27,61	37,30	36,30	29,14	27,33	27,23

Remarque : les courbes prévisionnelles (au stade des budgets) sont différentes des courbes réalisées (au stade du compte administratif). La population prise en compte pour le calcul du ratio dans la maquette budgétaire est la population totale, y compris la population fictive en cas de recensement complémentaire intermédiaire. Les chiffres ici mis à jour intègrent l'ensemble de la dette (Sdem et avances remboursables compris).

B. Profil d'extinction de la dette actuelle

Hors nouveaux emprunts liés aux investissements lourds en cours, le profil de la dette (hors dette nouvelle qui n'est pas encore connue) laisse apparaître un allègement à partir de 2015, ce qui nous rouvrira quelques marges.



C. Engagements pluriannuels

Comme chaque année, ce budget tient compte des dépenses effectivement réalisées dans l'année, ainsi que celles "engagées" en cours d'année mais qui peuvent être réalisées sur un ou plusieurs exercices. Il importe toutefois de donner une vue actualisée des autorisations de programme / crédits de paiements en cours et qui méritent d'être modifiées ou précisées à cette occasion pour donner une vue complète des décisions budgétaires prises par l'assemblée.

Politique foncière

Il reste à achever l'autorisation de programme modifiée en novembre 2004 et relative à l'acquisition des terrains appartenant à l'indivision François BOLEIS :

Prog. 51 - Chap. 21 Politique foncière	Crédits de paiement									
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
206 300	8 800	32 500	18 500	19 000	21 000	18 500	18 500	18 500	22 500	28 500

Par ailleurs, il convient de réitérer l'habitude AP/CP prudentielle que nous prenons pour saisir les opportunités foncières correspondant à nos projets.

Prog. 51 - Chap. 21 Politique foncière	Crédits de paiement	
	2012	2013
700 000	350 000	350 000

Equipements publics

Comme nous l'avons annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, le programme de voirie est actualisé ainsi pour prendre en compte l'ensemble des contraintes de sécurité routière afférentes aux différents projets :

Prog. 52 - Chap. 23 Voirie	Crédits de paiement			
	2012	2013	2014	2015
829 300	282 700	143 600	284 900	118 100

Et il en va de même pour celui de l'aménagement du centre-bourg dont la réalisation est pleinement retranscrite ici :

Prog. 54 – Chap 23 Aménagement Centre-bourg	Crédits de paiement			
	2011	2012	2013	2014
3 434 950 <i>Dont EADM</i>	1 030 776.80 <i>700 000</i>	1 108 654.55 <i>700 000</i>	976 058.65 <i>127 000</i>	319 460 <i>-</i>

La salle de sports Didier Couteller comprend également la réalisation des abords, qui conféreront notamment à l'ensemble du complexe de nouvelles aides de stationnement. Nous avons par ailleurs dû prendre en compte des remarques d'enseignants au sujet des équipements sportifs : il apparaît plus opportun tant pour la sécurité des élèves que pour la pérennité des équipements, de prévoir notamment des buts fixes (repliables le cas échéant) que des buts mobiles, ce qui génère un surcoût de l'opération de 0.88% (+20 KE) :

Prog. 122 - Chap. 23 Salle D. Couteller	Crédits de paiement		
	2011	2012	2013
2 279 300	125 852.09	1 953 420	200 027.91

Le programme de l'église n'évolue en revanche que marginalement :

Prog. 76 - Chap. 23 Eglise et chapelles	Crédits de paiement		
	2010	2011	2012
645 138,28	4 640.48	23 734.79	580 000.00

Développement

Enfin, nous avons ouvert à la fin de l'année 2011, un programme préparatoire à la création de la Zac de Park Nevez nous permettant d'envisager sereinement l'avenir de notre développement :

Prog. 123 - Chap. 23 Zac Park Nevez	Crédits de paiement		
	2012	2013	2014
212 000	155 000	47 000	10 000

Enfin, il est proposé d'approuver le fonds de concours de 800 000 € en provenance de l'opération de la Zac des Jardins du Moustoir, qui permet ainsi de financer le coût des équipements liés à l'arrivée de population nouvelle.

Annexe : Budget primitif 2012 – Listes des acquisitions de matériel et des travaux en régie – Marchés publics

Principales remarques :

Le budget est présenté de manière globale aux élus avant d'entrer dans le détail des pièces annexes. A cette occasion, il est précisé que les frais de personnel et d'achats de fournitures destinées au fonctionnement des services sont compensés par un recours inférieur aux prestataires de services. Cela génère un volume de dépenses de fonctionnement par habitant globalement inférieur au volume moyen des communes de la strate de la commune de Plescop, ce qui signifie que l'on a un intérêt à recourir à des services en régie lorsque ceux-ci sont gérés au plus près.

Le maire indique alors qu'il est effectivement important de maintenir la qualité du service apporté à la population à un coût abordable et que, dans cet optique, chaque poste créé est discuté et cerné au plus près avant de prendre une décision. Dans ces conditions, elle ne voit pas comment il serait possible de supprimer un poste sur deux sans remettre en cause la qualité du service dû aux usagers.

Jean Yves LE MOIGNO précise à Raymonde BUTTERWORTH que l'emprunt sera nécessaire puisque l'épargne disponible ne couvrira pas la masse des investissements, mais il précise que celui-ci ne devrait pas se situer au niveau prévu (879 KE) mais plutôt à 500 KE environ, ce qui reste raisonnable. Il livre par la suite son analyse des principaux éléments budgétaires :

En dépenses de fonctionnement

Jean Yves LE MOIGNO indique à Arnaud LE BOULAIRE que la faible dépense en eau s'explique en partie par la pratique d'un tarif différencié pour les collectivités publiques.

Au sujet des dépenses de personnel, il précise que la hausse est significative mais qu'elle doit aussi être appréhendée en fonction des remboursements dont elle fait l'objet et provenance des budgets d'assainissement et du CCAS, ainsi que des assurances maladie.

Il ajoute que les charges d'emprunt présentées sont calculées à partir d'un emprunt de 600 KE qui serait réalisé vers la fin de l'année.

Il achève cette présentation en considérant que le niveau d'épargne prévisionnel devrait cette fois être assez proche de la réalité car les dépenses sont plutôt resserrées et les recettes peu minorées.

Globalement, l'évolution du budget avoisine les 4,97%.

En recettes de fonctionnement

Jean Yves LE MOIGNO précise que la hausse prévisible du produit fiscal est surtout liée à l'arrivée d'une nouvelle population, et qu'elle n'atteindra évidemment pas les résultats exceptionnels de l'an passé.

Il précise par la suite à Flora RIMBERT que les frais de missions des élus correspondent pour l'essentiel aux indemnités des élus.

En dépenses d'investissement

Jean Yves LE MOIGNO définit les grands axes du budget 2012 en s'attardant sur les lignes les plus importantes, à savoir la restructuration de la salle de sport et la construction d'une nouvelle salle de sport et ses abords. Il indique à ce titre que quelques dépenses ne devraient intervenir qu'en 2013.

En recettes d'investissement

Jean Yves LE MOIGNO précise que la commune a pu dégager près de 800 KE sur l'opération de la Zac des jardins du Moustoir pour participer au financement des nouveaux équipements en lien avec la nouvelle population, ce qui allège d'autant l'emprunt.

Il précise par la suite à Didier NICOLAS que la vente DANIELO résulte en fait d'échanges entre l'intéressée et la commune qui s'équilibrent sous la forme d'une opération blanche.

Lors de la présentation des ratios d'équilibre, il est précisé qu'ils sont positifs et qu'ils seraient encore meilleurs si la population réelle de la commune était prise en compte, c'est-à-dire avec un diviseur de 5300 habitants environ et non de 4808 habitants, comme l'estime l'Insee. Cyril JAN que cette remarque s'applique aux dépenses par habitants mais aussi aux recettes. Jean Yves LE MOIGNO lui confirme que la commune n'exagère pas non plus en recettes. Il ajoute en tout cas que la commune n'est pas dans le rouge avec une dette de 250 €/habitant env. alors que d'autres communes avoisines les 800 €/habitant. Enfin, il précise à Cyril JAN que le lot peinture est bien pris en compte en estimation dans le budget de la salle de sport, en souhaitant que le résultat de la relance du lot n'excède pas la précédente ouverture des plis.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 26 mars 2012, le conseil municipal est invité à :

- **approuver les autorisations de programme et les crédits de paiements précités ;**
- **approuver les mouvements des fonds de concours précités ;**
- **voter par nature et par chapitre (globalisé le cas échéant), à l'exception du c/ 657 voté par article, et arrêter le budget primitif principal de la commune 2012 ;**
- **approuver en conséquence le programme d'acquisition de matériel et de travaux en régie joint en annexe et prendre acte de la liste des marchés publics signés l'an passé qui sera publiée par voie d'affichage ainsi que sur le site internet de la commune ;**

- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 2 avril 2012

12-28. Finances – Budget primitif 2012 Assainissement

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Le budget primitif, acte de prévision et d'autorisation voté par chapitre, s'équilibre ainsi qu'il suit pour 2012 :

I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2012
011	Achats et variations de stocks	132 357,00
60	Achats et variations de stocks	34 600,00
61	Services extérieurs	88 593,00
62	Autres services extérieurs	8 814,00
63	Impôts et taxes	350,00
012	Charges de personnel	110 200,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00
66	Charges financières	9 230,00
67	Charges exceptionnelles	7 500,00
042	Opérations d'ordre entre sections	117 000,00
014	Atténuation de produits	23 900,00
023	Virement à la section d'investissement	200 213,00
Total dépenses		601 400,00

II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2012
013	Atténuation de charges	
70	VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICES	417 900,00
77	Produits exceptionnels	2 500,00
042	Opérations d'ordre entre sections	181 000,00
Total recettes		601 400,00

III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2012
16	Remboursement d'emprunts	56 932,00
23	Immobilisations en cours	654 871,91
040	Opérations d'ordre entre sections	181 000,00
Total dépenses		892 803,91

IV. RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2012
10	Dotations, fonds divers réserves	267 821,42
13	Subventions d'investissement	109 061,78
040	Opérations d'ordre entre sections	117 000,00
001	Excédent d'investissement reporté	313 040,80
021	Virement de la section d'exploitation	200 213,00
Total recettes		1 007 137,00

Il est rappelé qu'un état complémentaire précise l'équilibre du Spanc. Par ailleurs, de la même façon que pour le budget principal, il convient de rappeler l'actualisation dont doit faire l'objet l'autorisation de programme/crédit de paiement, pour la restructuration du bourg et la desserte du collège notamment :

Prog. 11 - Chap. 23 Réseaux EU Centre-bourg	Crédits de paiement				
	2011	2012	2013	2014	2015
1 001 594.52	117 344.52	542 200	297 750	14 600	29 700

Annexe : Budget primitif 2012 – Etat complémentaire relatif au SPANC – Programme d'acquisition de matériel

Principales remarques

Christian GASNIER note les bons résultats obtenus et attire l'attention sur le fait que les efforts fournis par les Plescopais méritent d'être préservés en conservant ce service en régie municipale.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 26 mars 2012, le conseil municipal est invité à :

- **approuver l'autorisation de programme et les crédits de paiements précités ;**
- **voter par chapitre et par nature et arrêter le budget primitif annexe "assainissement" 2012 ;**

- approuver en conséquence le programme d'acquisition de matériel ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 2 avril 2012

12-29. Finances – Budget primitif 2012 Economique

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Le budget primitif, acte de prévision et d'autorisation voté par chapitre, s'équilibre ainsi qu'il suit en 2012 :

I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2012
011	Achats et variations de stocks	220 460,00
60	Achats et variations de stocks	220 460,00
65	Autres Charges de gestion courante	300,00
66	Charges financières	18 354,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 446 880,00
023	Virement à la section d'investissement	362 868,88
Total dépenses		4 049 862,88

II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2012
70	Produits des services	278 304,00
74	Dotations et participations	2 600,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 572 981,88
002	Excédent de fonctionnement reporté	195 977,00
Total recettes		4 049 862,88

III. DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2012
16	Remboursement d'emprunts	57 500,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 572 981,88
001	Déficit reporté	146 367,28
Total dépenses		3 776 849,16

IV. RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2012
10	Dotation et réserve	146 367,28
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 446 880,00
023	Virement de la section de fonctionnement	362 868,88
Total recettes		3 956 116,16

Annexe : Budget primitif 2012

Principales remarques

Jean Yves LE MOIGNO relève que les recettes sont en baisse, ce que Christian GASNIER explique par l'abandon d'un projet et la réduction annoncée du projet de Soccer. Il indique toutefois que d'autres contacts intéressants émergent qui démontrent l'intérêt toujours marqué pour Plescop. Il juge en revanche inacceptable le comportement des banques qui se financent par des aides publiques sans vraiment aider la réalisation des investissements, privés notamment, comme c'est pourtant leur rôle.

Jean Yves LE MOIGNO estime qu'il s'agit là d'une période de pause après avoir engrangés de nombreuses recettes qui ont contribué à financer les investissements communaux.

A l'issue de la présentation de ce dernier budget, le maire remercie l'adjoint aux finances et les services pour leur investissement dans cette construction budgétaire.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 26 mars 2012, le conseil municipal est invité à :

- voter par chapitre et par nature le budget primitif annexe économique 2012 ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 2 avril 2012

12-30. Finances – Allocations scolaires et diverses subventions 2012

Concernés, Paul MAHEU, Gilles LE CALLONNEC, Arnaud LE BOULAIRE et Jean Claude GUILLEMOT (Absent excusé ayant donné pouvoir à Françoise JAFFREDO), responsables associatifs, ne participent ni aux débats ni au vote.

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Comme chaque année, les commissions concernées se sont réunies pour examiner les demandes de subventions émanant des organismes publics ou privés, de Plescop ou de l'extérieur. Les propositions suivantes ont été retenues :

657	Subventions et participations	308 939,70
65736	Participation aux budgets annexes	48 000,00
657362	CCAS	40 000,00
657362	Participation exceptionnelle à l'analyse des besoins sociaux	8 000,00
6574	Allocations et participations	260 939,70
6574	Allocations fr scolaires	
	Ste Anne (enfants : 205*43.43 €)	8 903,15
	Convention OGEC	122 733,78
	Subventions scolaires (Nouveau régime)	
	Dotation par élève plescopais	
	Ecole Cadou (25 € * 176)	4 400,00
	Ecole Dolto (20 € * 101)	2 020,00
	Ecole Sainte Anne (20 € * 84 + 25 € * 121)	4 705,00
	Dotation par équivalent classe (Tranche de 25 élèves plescopais)	
	Ecole Cadou (1 050 € * 7.04)	7 392,00
	Ecole Dolto (830 € * 4.04)	3 353,20
	Ecole Sainte Anne (830 € * 3.36 + 1050 € * 4.84)	7 870,80
	Reversement des subventions AFS des communes extérieures	1 500,00
	Ecoles extérieures (43.43 €)	
	<u>Ecoles de Vannes</u>	
	Ecole Saint Guen (1)	43,43
	Ecole Saint Patern (1)	43,43
	Ecole du Sacré Cœur (8)	347,44
	Ecole Nicolazic (5)	217,15
	Ecole Sainte Marie (3)	130,29
	Ecole Rohan (3)	130,29
	Ecole Calmette (1)	43,43
	Ecole Brizeux (1)	43,43
	Ecole LA Madeleine (2)	86,86
	Ecole Jacques Prévert (1)	43,43
	Ecole Kerniol (2)	86,86
	Ecole Jean Moulin (1)	43,43
	Ecole Pierre René Rogue (2)	86,86
	Ecole Saint Jehanne d'Arc (2)	86,86
	Ecole Sévigné (1)	43,43
	<u>Ecoles de St Avé</u>	
	Ecole Notre Dame de Saint Avé (1)	43,43
	<u>Ecoles Auray</u>	
	Ecole G. Deshayé - Participation CLIS (1)	168,00
	<u>Ecole Meucon</u>	
	Ecole des Sources (2)	86,86
	<u>Ecole de Séné</u>	
	Ecole A. Guyomard (1)	43,43
	<u>Ecole de Mériadec</u>	
	Ecole Saint Gilles (1)	43,43
	Associations de Plescop	
	<u>Associations culturelles et actions de communication</u>	
	Amis de Notre Dame de Lézurgan	262,00
	Amis de la Chapelle Saint Hamon	262,00
	Amis de la Chapelle St Barthélémy (P)	262,00
	Art Floral	262,00
	Chorale Harmonie	262,00
	Danse et Culture bretonne	262,00
	Jazz O'Camélias	192,00
	Partenariat Jazz O'Camélias (Jazz in Plescop)	5 000,00
	Pétra Neue (Roué Waroch)	3 621,00
	Pétra Neue (exposition cornemuses RW)	300,00
	Pétra Neue (Fête musique)	3 600,00
	Petra Neue (Partenariat)	6 528,00
	Plescopphonie (enfants mineurs)	17 950,00
	Plescopphonie (jeunes)	270,00
	Plescopphonie (orchestre)	488,00
	Plescop-Nisipari	262,00
	Plescop-Nisipari (Echanges jumelage - Exceptionnel)	1 138,00
	Scrabble and co	262,00

Théâtre à Plescop	360,00
Familles rurales	3 584,00
Potart	262,00
Potart (10 ans)	100,00
<u>Associations dans le domaine économique et agricole</u>	
Agriculture et vie rurale	110,00
Unions des commerçants, prof. libérale	352,00
Unions des commerçants, prof. libérale (Fisac - Aide Etat - Guide des commerçants)	1 363,00
Unions des commerçants, prof. libérale (Fisac - Aide commune - Guide des commerçants)	2 000,00
Association de Kerfontaine	91,00
Les amis de la Balade de Moulin L'Eveque	155,00
Pêche et Activités de plein air	158,00
<u>Associations du domaine de l'enfance, jeunesse, écoles</u>	
Amicale laïque	401,00
APEL école Sainte Anne	329,00
Participation action Prévention routière	92,00
<u>Associations sociales</u>	
Club du Bon temps	340,00
Nouvel Horizon	160,00
Le don du sang bénévole du canton de grandchamp	210,00
<u>Associations sportives</u>	
Basket ball	2 970,00
Form et Fitness	304,00
Savate Boxe Française	850,00
Savate Boxe Française (Déplacement Hors Département)	1 176,00
Savate Boxe Française (Championnat du monde)	478,00
Cima	80,00
Amicale Cyclo Plescopaise	534,00
Coueurs à pieds	1 003,00
ESP Omnisports	145,00
ESP Omnisports (Actions de formation)	800,00
Football	3 777,00
Football (Déplacement Région)	720,00
Gymnastique-randonnée (ESP Section Gymnastique)	1 212,00
Handball (forfait)	4 230,00
Handball (40 ans du club)	380,00
Handball (projet année 2012)	9 180,00
Handball (Déplacement Région)	5 040,00
Judo Club Plescop ESP	436,00
Pétanque loisirs	458,00
Tennis de Table	1 069,00
Tennis de Table (Déplacement hors Département)	1 311,00
Plescop Meucon Tennis	1 634,00
Fudo Shin (karaté)	853,00
<u>Associations de loisirs et divers</u>	
Amicale du personnel (Exceptionnel)	155,00
CUEC	262,00
CUEC (forfait frais de déplacement)	255,00
Association Boullig Ruz	100,00
Art des Mains, Détente et Relaxation	262,00
Associations extérieures	
<u>Associations sociales</u>	
Vie libre	50,00
Rêves de clowns	100,00
Les Restaurants du Cœur Les relais du Cœur	100,00
Secours Catholique délégation du morbihan	100,00
Ensemble contre le chômage du Pays de Vannes	150,00
Secours Populaire Français	100,00
Echange et partage deuil	100,00
Adavi 56	50,00
Sauvegarde 56	100,00
Faire face ensemble	50,00
Traumatisés crâniens du Morbihan (association des familles de)	50,00
Treffuté	50,00
Adapei du Morbihan Les Papillons Blancs	50,00
<u>Associations dans le domaine économique et agricole</u>	
G.V.A	128,00
<u>Associations de protection de l'environnement</u>	
Eaux et rivières	182,00
La Gaulle Vannetaise	159,00
<u>Associations sportives</u>	
Entente morbihannaise (P)	720,00
<u>Associations de loisirs et divers</u>	
Unacita-ancien combattant	370,00
Radio Bro Gwened	100,00
Ofis de la langue bretonne	600,00
Ubapar	155,00
Danse et Country (antenne Plescop)	262,00
Roz Avel (antenne Plescop)	150,00
<u>Autres</u>	
Ar redadeg	200,00
Action de solidarité	1 000,00
<u>Partenariat jeunes</u>	
Enveloppe	200,00

Principales remarques

Jean Yves LE MOIGNO précise que l'évolution du soutien associatif était indexée sur celle du coût de la vie (2%), ce qui n'était pas le cas dans toutes les communes, et que les principaux changements touchent la subvention au CCAS qui s'apprécie de plus de 10 KE, l'enveloppe de l'Ogec et les subventions aux associations dont le régime sera désormais plus lisible.

Raymonde BUTTERWORTH note que l'enveloppe « Partenariat Jeune » est réduite mais Jean Yves LE MOIGNO lui précise que la commission n'a pas proposé une enveloppe supérieure ; il ajoute que le budget peut tout à fait être revu à la hausse mais qu'il est préférable de bien le prévoir en amont.

Cyril JAN intervient pour demander un alignement de l'enveloppe sociale sur ce qui était convenu en commission mais constate qu'il a commis une erreur de calcul.

Enfin, Flora RIMBERT apporte quelques explications sur le rôle de certaines associations en précisant surtout que la commission a souhaité cette année prioriser les subventions versées aux associations en lien avec la précarité.

Après en avoir délibéré, sur proposition des commissions "Action sociale et solidarité", "Culture et animation", "Enfance, jeunesse et éducation", "Développement sportif", "Environnement, urbanisme et développement" et "Finances", respectivement des 7, 13, 14, 15, 22 et 26 mars 2012, le conseil municipal est invité à :

- **accorder les subventions et allocations dans les conditions définies ci-dessus ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature, en tant que de besoin, des conventions relatives aux modalités de versement de ces participations.**

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 2 avril 2012

12-31. Institutions – Finances – Indemnité de gardiennage des églises communales

Nelly FRUCHARD lit et développe le rapport suivant :

Par circulaire du 25 janvier 2012, le ministre de l'Intérieur a informé les collectivités que les règles de revalorisation de l'indemnité de gardiennage étant indexées sur celles applicables aux agents publics, le plafond indemnitaire est donc maintenu à son niveau de l'an passé, soit :

- 474.22 euros pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte ;
- 119.55 euros pour un gardien n'y résidant pas.

Dans la mesure où le curé réside sur la commune, il est proposé de maintenir le premier montant, comme l'an passé.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 26 mars 2012, le conseil municipal est invité à :

- **approuver la revalorisation dans les conditions précitées de l'indemnité annuelle de gardiennage versée au curé de la commune de PLESCOP ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 2 avril 2012

12-32. Urbanisme - Convention de diffusion des données avec le Syndicat mixte du Loch et du Sal

Christian GASNIER lit et développe le rapport suivant :

Le Syndicat Mixte du Loch et du Sal (SMLS) conduit depuis de nombreuses années une politique de gestion intégrée de la ressource en eau sur les bassins versants du Loch et du Sal. Il mène ainsi des actions visant, d'une part, la préservation et la reconquête de la ressource en eau, et d'autre part, la préservation et la valorisation des milieux aquatiques.

A ce titre, il a déployé depuis 2004 un système d'information géographique permettant ainsi de disposer d'outils d'évaluation et de suivi des opérations, d'analyse et d'aide à la décision, de communication et d'échange.

Depuis, le 25 octobre 2010, le SMLS a adhéré :

- à la plateforme d'échange de données de GéoBretagne
- au serveur cartographique CARMEN du Ministère en charge de l'écologie

Ces décisions visent à mettre le syndicat en conformité avec plusieurs textes communautaires comme :

- la convention d'Aarhus qui vise l'accès du public aux données et plus généralement à l'information,
- et plus récemment la directive INSPIRE qui fixe un cadre légal pour l'utilisation et la diffusion des données géographiques.

Le Syndicat souhaite maintenant formaliser avec les communes de son territoire les modalités de diffusion et d'échange de ces données avec ses partenaires et le public, au moyen d'une convention d'autorisation de diffusion des différentes données cartographiques dans les conditions suivantes :

Données	Définition	Format/ Projection	Date / Mise à jour	Diffusion partenaires	Diffusion prestataires	Diffusion grand public
Plan de désherbage des espaces communaux	Modalité d'entretien des espaces communaux.	Shape ESRI L93	Mise à jour 2010	Oui	Oui	Oui
Inventaires communaux des zones humides	Inventaire terrain exhaustif basé sur l'arrêté du 01/10/09	Shape ESRI L93	2009 à 2012 selon commune	Oui	Oui	Oui
Inventaires communaux des cours d'eau	Inventaire terrain exhaustif Critères ONEMA	Shape ESRI L93	2009 à 2012 selon commune	Oui	Oui	Oui
Réseau bocager communal	Inventaire cartographique des haies	Shape ESRI L93	Recensement sur photos IGN 2004- (Maj 2010)	Oui	Oui	Oui
Données BreizhBocage	Cartographie des projets et des plantations réalisées	Shape ESRI L93	2011-2012	Oui	Oui	Non
Données CTMA	Cartographies des opérations réalisées dans le cadre du contrat territorial milieu aquatique	Shape ESRI L93	2011-2012	Oui	Oui	Non
Réseau d'eau usée	Localisation du réseau EU	Shape ESRI L93	2009	Oui	Oui	Non
Réseau d'eau pluviale	Localisation du réseau d'eau pluviale	Shape ESRI L93	2010-2011	Oui	Oui	Non

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Environnement, urbanisme et développement" du 22 mars 2012, le conseil municipal est invité à :

- **approuver la présente convention ;**
- **demander au syndicat de communiquer au public les données communales non diffusables dans le projet de convention, si cela lui est possible ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 2 avril 2012

12-33. Urbanisme - Environnement - Révision du plan local d'urbanisme - Débat sur le projet d'aménagement et de développement durable

Christian GASNIER lit et développe le rapport suivant :

Par délibération du 5 juillet 2010, le Conseil Municipal a souhaité engagé une révision de son Plan Local d'Urbanisme afin de rénover son projet communal et de l'adapter au nouvel environnement juridique issu des textes des Grenelles I et II.

Au-delà de la prise en compte des dernières évolutions législatives et réglementaires, la commune a souhaité approfondir encore la démarche engagée lors de la révision du plan d'occupation des sols de 1994, et déjà approfondie lors de la révision du PLU de 2003.

Dans ses grandes lignes, le nouveau projet communal trouve sa motivation dans les 4 grands axes de réflexion développés dans la délibération du 5 juillet 2010 :

- 1) Renforcer les mesures environnementales et le développement durable (dont la protection des milieux et la mixité sociale en sont les composantes) en s'appuyant sur la méthodologie proposée par la Charte « eau et urbanisme »
- 2) Assurer la satisfaction des besoins en équipements et en espaces publics de développement
- 3) Assurer la cohérence de l'écriture urbaine et rurale
- 4) Prendre en compte les prescriptions et documents d'urbanisme supra-communaux (SCOT, PLH, etc.).

Dans le cadre des missions confiées au cabinet EOL de Vannes, et conformément à l'article L 123-1 du code de l'urbanisme, un diagnostic territorial a été réalisé, puis présenté aux personnes publiques associées le 13 janvier 2011. A cette occasion, les services de l'Etat ont également pu exposer leur porter à connaissance sur les données réglementaires applicables à Plescop. Dans le cadre de la concertation, le travail ainsi réalisé fait l'objet d'une exposition permanente en mairie.

Depuis les lois Solidarités et Renouvellement Urbain (SRU) et Urbanisme et Habitat (UH), le projet d'urbanisme de la commune doit faire l'objet d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce PADD, même s'il n'est pas directement opposable aux autorisations d'urbanisme, est devenu une pièce maîtresse du dossier de PLU. Ce document, qui se veut simple et concis, expose les principaux enjeux pour les 10 prochaines années et fixe la limite essentielle entre la procédure de révision et de modification.

Le PADD, en tant que document stratégique, doit se limiter dans la rédaction des orientations :

- aux domaines de l'aménagement et de l'urbanisme
- aux éléments ou dispositions qui sont plus généralement de la compétence du PLU.

Le code de l'urbanisme (Art. L123-9) prévoit qu'un débat au sein de l'organe délibérant ait lieu sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable au plus tard deux mois avant l'arrêt définitif du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

Pour répondre aux objectifs fixés par la délibération de mise en révision du Plan Local d'Urbanisme, sur la base de l'état des lieux établi, la commune a construit une stratégie sous la forme de 4 axes fondateurs :

- A/ Organiser et gérer le territoire de manière durable et équilibrée
- B/ Poursuivre la dynamique d'un développement rural et urbain au sein de l'agglomération
- C/ Partager les fonctions de la ville
- D/ Affirmer ses ambitions

Cette stratégie a été développée dans un projet de PADD articulé autour de 4 grandes orientations :

1. Favoriser et améliorer la qualité de l'environnement des Plescopais

- en déterminant l'objectif d'accueil de la commune au regard de la capacité du territoire, cette détermination étant en partie évolutive mais résultant essentiellement des études préalables environnementales (Qualité de l'eau, etc.) ;
- en préservant la biodiversité, par un recensement globale des sites à enjeux sur le territoire du territoire (préservation ou (re)création de continuités écologiques, etc.) ;
- en économisant la ressource foncière, par une politique de renouvellement urbain, de densification et d'aménagement innovant des nouveaux espaces destinés à mettre en œuvre les objectifs (habitat, etc.) de développement du Scot ;
- en préservant le cadre de vie, par des paysages et un patrimoine issus des pratiques rurales.

2. Pérenniser le parcours résidentiel dans une dynamique intercommunale

- en tenant compte des objectifs intercommunaux et en se donnant les moyens de maîtriser le développement urbain ;
- en adaptant la production de logements à l'évolution socio-démographique qui doit notamment tenir compte du desserrement des ménages (éclatement des ménages et développement corrélatif des familles monoparentales) ;
- en renforçant le tissu urbain par un renouvellement urbain recalibré et maîtrisé ;

- en intégrant les nouveaux quartiers dans leur espace naturel, social, urbain, à l'échelle de la croissance du Pays de Vannes ;
- en garantissant la qualité du cadre de vie ;

3. Accompagner la croissance démographique par le développement des équipements et de l'emploi

- en poursuivant un développement démographique, urbain et économique équilibré, à l'échelle de la commune et compatible avec les objectifs du Scot (limiter les déplacements pendulaires, développer les transports publics, etc.) ;
- en pérennisant le dynamisme de l'agriculture, par une densification raisonnée des milieux urbains et une valorisation des poches d'urbanisation qui n'ont plus de fonction agricole ;
- en rapprochant les différentes fonctions urbaines ;
- en favorisant l'implantation et le développement d'activités génératrices d'emploi, à l'échelle de développement communal et en lien avec l'habitat proche, afin d'assurer autant que possible la mise en œuvre de l'adage « travailler et vivre au Pays » qui évite des mouvements pendulaires vers Vannes et favorise un désengorgement des flux routiers (comme l'assigne le Scot) ;

4. Organiser les déplacements à l'échelle de la commune dans un cadre communautaire

- en prenant en compte les infrastructures de déplacements au niveau supra-communal, tout en intégrant l'absence de pérennité de projets routiers d'importance non retenus par le Smit (schéma national des infrastructures de transport) ou toute autre entité intéressée par ces projets ;
- en hiérarchisant la trame viaire communale, afin de donner de la lisibilité aux différentes fonctions des espaces du territoire et de favoriser le développement des déplacements doux ;
- en favorisant les transports alternatifs au véhicule motorisé individuel, par un maillage doux notamment ;
- en organisant le développement urbain de façon à favoriser les transports en commun, dont le cadencement reste toutefois soumis à une décision communautaire.

Le PADD, en compatibilité avec les documents supra-communaux, permettra à la commune de disposer d'un véritable document stratégique priorisant les actions à mener. En tant que document de référence accessible à tous, il constituera la réponse de la commune aux enjeux du Plescop de demain.

Ce projet de PADD, né de plus de 70 réunions de concertation, a été présenté aux personnes publiques associées le 1^{er} février 2012 lors d'une réunion spécifique du groupe de travail.

Toujours dans le cadre de la concertation souhaitée avec les Plescopais, la population est venue en nombre découvrir et échanger sur les orientations envisagées par le PADD lors de la réunion publique du 9 mars 2012.

Quatre grands points de discussions sont apparus, qui trouvent plus ou moins leur solution dans le cadre du plan local d'urbanisme :

- **La densification** : elle suscite parfois des interrogations en termes de qualité de vie et de concentration des diversités architecturales.

Le premier point a été largement entendu dans le cadre du nouveau PADD puisque l'une de ses traductions majeures, la Zac de Park Nevez, voit intervenir une équipe de sociologues de la ville, chargée de travailler sur le lien entre une densification légale qui s'impose à nous et une volonté sociale de mieux vivre ensemble dans le respect des intimités. La densification pose également question en milieu rural qui revendique plutôt la possibilité d'étendre l'urbanisation. Cependant, cette demande se heurte aux principes posés par la loi SRU et les différentes lois qui l'ont suivie et conforté : l'étalement urbain n'est plus possible car nous devons respecter la capacité du milieu à recevoir les nouvelles générations et nous devons également préserver une activité agricole sereine et pérenne.

Le second point, la diversité architecturale mise en relief par la proximité, ne peut en revanche trouver de solution directe par la réglementation que distille le plan local d'urbanisme qui, depuis la réforme de 2007, concentre l'utilité de cet outil sur les questions d'urbanisme. Néanmoins, cette préoccupation ne nous est pas étrangère puisque, au sein des opérations publiques d'aménagement, intervient un architecte urbaniste. Bien entendu, il faut aussi laisser du temps aux opérations de prendre leur forme définitive, la Zac des Jardins du Moustoir étant particulièrement récente, et le trait architectural est toujours une notion subjective. En outre, une trop forte uniformisation des paysages est également préjudiciable à une lecture aisée de la ville.

- **Le développement économique** : des inquiétudes ont été exprimées par une personne au sujet de la nécessité de conserver un commerce de proximité en centre-bourg. Le PADD prenait déjà en

compte ce souci légitime en maintenant les possibilités de densification du centre-bourg, augmentant ainsi le potentiel commercial par l'apport d'une clientèle de proximité, d'une part, et en maintenant le secteur commercial de l'hyper-centre-bourg, comme cela a toujours été annoncé, d'autre part. Nous avons néanmoins travaillé sur un scénario de prévoyance qui permet de redéployer notre offre commerciale, en cas de départ du Carrefour, à l'instar de ce qu'ont vécues certaines communes.

Il a par ailleurs été présenté le schéma de développement économique que porte en lui le PADD et qui repose également sur le développement du secteur Sud. La ZaC de Kerluherne permettra en effet à la commune de Plescop de poursuivre un développement économique à son échelle, essentiel pour éviter des transhumances vers Vannes et faire que l'expression « Vivre et travailler au Pays » trouve tout sens. Comme cela a déjà été précisé, ce développement apportera de l'emploi, ce qui est essentiel en période de crise, et surtout de l'emploi de proximité, c'est-à-dire proche de l'habitat qui pourra l'accompagner. C'est pourquoi, au demeurant, la zone d'aménagement différé (Zad) de Kerluherne prévoyait, dès mars 2006, la mixité des usages (habitat et développement économique).

Ainsi, notre PADD s'inscrit pleinement dans la dynamique intercommunale du Scot en :

- évitant les mouvements pendulaires qui engorgent la ceinture vannetaise et permettre ainsi la fluidité des accès souhaitée par le Scot, d'autant que nous sommes appelés à être bien desservis en transports publics puisque le Scot prévoit un axe fort de transport en commun sur le secteur ;
- participant à la structuration du développement de l'agglomération par un renforcement de l'offre de commerces et de services à partir du « pôle urbain » reconnu que nous sommes (Rapport de présentation du Scot, p. 109).
- **Les équipements publics** : la question de la suffisance des équipements d'accompagnements du développement a été posée par le public (équipements scolaires, sportifs, etc.) et exposée par les intervenants (station d'épuration, gestion des eaux pluviales). Dans la mesure où les études préalables au lancement de la révision du PLU ont induit les hypothèses de développement retenues par le PADD, les équipements publics sont apparus suffisants. Tous les sites d'accueil des équipements publics disposent des capacités d'extension ou sont d'ores et déjà suffisants.
- **Le transport public** : la question de la compatibilité de la desserte actuelle avec les besoins réels d'une population, vieillissante notamment, a été posée par le public. Cette problématique n'est pas directement gérée par le PLU. Toutefois, nous avons veillé à assurer une bonne desserte de nos secteurs de développement, actuels et futurs, puisque les scénarii de développement ont été présentés et discutés avec les services de Vannes agglo et les TPV. Par ailleurs, mais c'est plus anecdotique, la commune a obtenu une croissance du cadencement (desserte toutes les ½ heures) et du service Créabus qui dessert les habitants à la demande dans les secteurs diffus ou sur les horaires au cadencement réduit.

C'est donc dans cette continuité qu'il est aujourd'hui proposé au conseil municipal de débattre sur les orientations générales de ce document, bien que cela ne soit pas obligatoire à l'occasion d'une simple révision du PLU. Il s'agit bien ici de débattre et non de valider un document qui peut donc encore évoluer jusqu'à l'arrêt du PLU.

Annexe : Projet de PADD

Principales remarques

En liminaire, Christian GASNIER précise que le débat qui doit s'engager ne se conclut pas par un vote. Il ajoute par la suite que le développement d'une commune doit être équilibré d'un point de vue territorial, bien entendu, mais également d'un point de vue financier. En effet, si un territoire se voit assigné une production importante de logements, sociaux notamment, ces opérations doit nécessairement s'accompagner d'un développement économique qui participera à leur financement ; à défaut, les communes connaîtraient de graves difficultés.

Par la suite, le projet de PADD est présenté à tous au moyen d'un diaporama, assorti d'explications concernant notamment les points suivants :

- *la densification : elle est imposée par la loi et le Scot ; qu'on le souhaite ou qu'on le déplore, elle doit trouver sa traduction dans le Plu ; Christian GASNIER indique que l'objectif de 35 lgt/ha limitera la consommation d'espaces naturels et agricoles ; il ajoute que cette consommation sera plus raisonnable que celle prévue pour le contournement Nord de Vannes, qui ne verra probablement pas le jour, même si un arrêté préfectoral en maintient le fuseau d'étude (l'existence de ce projet sera pris en compte dans le PADD à la demande de l'Etat) ;*
- *la coupure verte de Tréhuinec : Christian GASNIER précise à Cyril JAN qu'elle est prévue sur Vannes et que la réduction de l'espace constructible sur le territoire de Plescop tend à la conforter. Il lui précise que le Scot pourrait effectivement modifier cette situation mais, comme le souligne le maire, cela supposerait un accord des 24 communes, ainsi qu'une adaptation des schémas de développements supérieurs selon Vincent GEMIN. Cyril JAN évoque alors la suspension du Scot actuel mais Christian GASNIER lui précise que la mise en révision du Scot, qui n'est pas encore engagée, ne se traduit nullement par sa suspension.*

- le secteur 2AU de Kergroix : cet espace, prévu en espace à urbaniser à long terme depuis 1982, sera reclassé en secteur A compte tenu de son délai de mise en œuvre qui excède celle de Plu.

Christian GASNIER apporte d'autres explications ponctuelles au cours de la présentation du diaporama puis, à l'issue, il précise que le débat ne constitue nullement une étape juridiquement obligatoire mais une étape démocratiquement utile pour vérifier la faisabilité du projet. Il ajoute que les orientations sont fortes mais, avec le maire, il considère que la discussion est encore ouverte.

Flora RIMBERT ajoute incidemment que le service CREABUS permettra une meilleure desserte des secteurs isolés ce qui génère un petit débat assez éloigné de celui concernant les orientations du PADD.

Par la suite, Christian GASNIER précise que l'avis de personnes associées n'est normalement requis qu'au stade de l'arrêt du Plu mais que celui-ci est en phase de recueil et de discussion, de façon à éviter tout problème ou questionnement important en aval de la procédure ; cela qui constitue le principe même de la concertation. Il ajoute que cela n'empêche pas nécessairement des avis problématiques in fine. Cyril JAN considère en effet que le Plu peut être attaqué par l'Etat mais également par une association. « C'est la vie », lui répond Christian GASNIER. Il se déclare à ce titre favorable au monde associatif, mais pas à d'éventuels excès. Il considère que la gestion du développement devient de plus en plus complexe, car il faut prendre en compte une grande diversité d'avis.

A ce titre, Raymonde BUTTERWORTH demande si une nouvelle majorité pourrait remettre en cause des orientations ainsi définies. Christian GASNIER répond positivement en précisant toutefois qu'elle devrait alors orienter le Plu dans un cadre réglementaire probablement inchangé et que ces remises en cause sont très souvent problématiques.

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L123-1, L123-9 et L123-18 ;

Vu la délibération du 13 octobre 2003 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune ;

Vu la délibération du 5 juillet 2010 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu le dossier du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ;

Après en avoir débattu en commission « Environnement, urbanisme et développement » du 22 mars 2012, le conseil municipal a ainsi débattu des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable.

Informations générales

1) Délégation et marchés publics

Marchés de travaux de la rénovation de l'église

L'entreprise LEFEVRE attributaire du lot 1 - maçonnerie, pierre de taille (196 748,76 € HT) a sous-traité :

- la prestation « Travaux d'échafaudage » à COM SERVICE de AIX LES MILLE (13) pour un montant de 43 233,94 € TTC
- la prestation « Consolidation des maçonneries du clocher et de l'entrée Sud » à l'entreprise RENOFORS DE NANTES (44) pour un montant de 16 675,53 € TTC

Les Ateliers PERRAULT attributaire du lot 2 – menuiserie – charpente (104 400,00 € HT) a sous-traité la prestation « Travaux de beffroi et de campanologie pour un montant de 19 261,58 € TTC.

Marché de maîtrise d'œuvre

- 1- *Voirie 2012-2014* : attribution au cabinet D2L Bétali pour un montant de 28 665,00 € HT, fixé sur la base de travaux d'un montant de 637 000,00 € HT, soit un taux de rémunération de 4,50%.
- 2- *Assainissement 2012-2013* : attribution au cabinet D2L Bétali pour un montant de 15 500 € HT, fixé sur un montant de travaux de 500 000,00 € HT, soit un taux de rémunération de 3,10%.
- 3- *Aménagement du centre bourg* : la rémunération des maîtres d'œuvre D2L Bétali et Atelier FAYOLLE était fixée sur la base d'un montant de travaux de 1 956 225,00 € HT. Des travaux supplémentaires (liaison vers le collège) portent le coût des travaux à 2 178 225, 00 € HT ce qui impacte de +11 988,00 € HT.
- 4- *Voirie 2009-2011* : Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec le cabinet D2L Bétali d'un montant de 7019,54 € HT correspondant à des travaux en plus et moins- value, soit une hausse de 1,95%. Cette plus- value s'ajoute à un avenant n°1 de 15 365,01 (+4,28%) soit une hausse totale de 6,23% qui porte le marché initial de 359 059,86 € HT à 381 444,41 € HT.

2) Agenda : Conseil municipal : Mardi 15 mai 2012 à 20h30

Copie certifiée conforme
Le maire
Nelly FRUCHARD